

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de la convocation : **23 janvier 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **18 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT - M. Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN – Mme Sylvia CORDEL

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique BERGER MACOIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°13.01.26

OBJET : EPRIMO : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2026-2030

Mme Iraceme GONCALVES, adjointe en charge des affaires scolaires, sociales, de l'enfance et de la jeunesse expose :

Depuis 2013, l'académie de Nantes a impulsé le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Le projet e-Primo s'appuie sur un partenariat collectivités-rectorat qui a fait ses preuves. En septembre 2025, 85% des élèves des écoles publiques disposent d'un accès à l'ENT. Plus de 1500 écoles sont déjà connectées, avec de 2 millions de connexions mensuelles.

Cet ENT permet aux élèves de développer les compétences numériques inscrites dans les programmes. Pour les enseignants, il constitue un support précieux pour la préparation de la classe, la différenciation pédagogique et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés.

Pour rappel, la Commune de ROCHESERVIÈRE est adhérente au dispositif depuis 2022.

Ce marché e-primo pour la période 2026-2030, permettra à toutes les communes adhérentes au groupement de commandes de doter ou de continuer à doter leurs écoles d'un ENT. Le marché actuel (2022-2026) a permis l'intégration et l'hébergement de la solution libre Open ENT NG, spécialement adaptée au premier degré et plébiscitée par les élèves, les enseignants et les familles.

Vu le projet de convention E.Primo pour la période 2026-2030,

Considérant l'intérêt pour la Commune de ROCHESERVIÈRE à renouveler son adhésion,

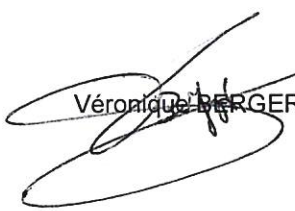
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le renouvellement de la convention pour la période 2026/2030,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 30 janvier 2026

La secrétaire de séance


Véronique BERGER MACOIN



Le Maire

Bernard DABRETEAU


Bernard DABRETEAU

